

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2025

- Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans les écoles autres qu'Arlanc,
- Référent apostille,
- Engagement du projet de vente des biens de la section du Montel,
- Bénévoles pour la course cycliste les Copains
- Questions diverses

PRESENTS : BACHELERIE Martine, BARD Angéline, BINNE Irène, BONNET Stéphane, LEROY Marie, PAULAT Lucie, GRANGIER Laurent

REPRESENTE : MAGAUD Florian

ABSENTS : CLEMENCE Xavier, GAMOND David, VIALARD Florian

Secrétaire de séance : Marie Leroy

Séance ouverte à 20 h 02

Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans les écoles autres qu'Arlanc

Lors de l'année scolaire 2024-2025, 1 élève de notre commune en garde alternée est scolarisé à l'école publique d'Ambert. Cet établissement demande à la commune, une participation financière à hauteur de la moitié des frais soit 232.40 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser ses frais.

Référent apostille

Le Conseil Municipal a désigné Stéphane Bonnet, Marie Leroy et Florian Magaud comme référents apostille.

Engagement du projet de vente des biens de la section du Montel

Suite aux demandes des habitants du Montel pour acquérir une partie des sectionaux dans le prolongement de leurs propriétés, le Conseil Municipal lance le projet et fixe le prix à 3.50 € le m², les frais de bornage seront à la charge des acheteurs au prorata des superficies achetées. Les électeurs de la section vont être convoqués pour le vote de ses réattributions.

Bénévoles pour la course cycliste les Copains

Une liste de bénévoles a été mise en place pour la course des Copains le 5 juillet 2025. Une demande de banderoles va être faite pour décorer le bourg.

Questions diverses :

- **Budget écologique et citoyen** : les habitants peuvent faire une demande de projet.
- **Compétence eau** : la compétence eau va rester aux syndicats actuels, le Conseil Municipal souhaite rester dans la configuration actuelle avec un syndicat à taille humaine.

- Terrain de boules : une demande de terrain de boules sous la salle des fêtes a été faite. Des travaux seront réalisés dans le courant de l'année.

La séance est levée à 21h34

Le Maire
Stéphane BONNET

Le secrétaire de séance
Marie LEROY